

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 297

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bergantz et Mme Miller

ARTICLE 4

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'organes dans leur intégralité »

les mots :

« de l'intégralité d'un organe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.